

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 JUILLET 2020**

Salle La Tuilerie

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et le vingt-deux juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bédarieux était assemblé, salle de la Tuilerie, après convocation légale le 16 juillet 2020, sous la Présidence de Monsieur BARSSE Francis, Maire.

Étaient présents :

Mmes TOUET Magalie, TRALLERO Brigitte, CARRETIER Evelyne, SALVIGNOL Caroline, Mrs. MATHIEU Pierre, CALAS Jean-Pierre, MAHIEU Grégory, GROSSE Jean-Philippe, adjoints.

Mmes TREMOLIERES Marie-Ange, TISSERAND Laure, TENZA Nathalie, PERIE Nathalie, MOURRUT Frédérique, CUBELLS-BOUSQUET Françoise, BOITARD Adeline, DUHEN Amandine, CAUSSE Florence, conseillères municipales.

Mrs MOUSTELON Alain, CONTY Bruno, LAMY André, CONIL Romain, GARCIA Frédéric, ESTIMBRE Dimitri, BARBUSCIA Patrick, TELLO Jacky, conseillers municipaux.

Absents excusés :

Procurations :

PIOTON Sarah	à	BARSSE Francis
JUSZKIEWICZ Richard	à	MATHIEU Pierre
BENAZECH Jacques	à	DUHEN Amandine

A la majorité des suffrages, Mme TOUET Magalie a été élue secrétaire, fonction qu'elle a acceptée.

❖ 28 questions ont été portées à l'ordre du jour

Question n° 1

Objet : Budget principal : Compte de gestion 2019

Le compte de gestion est un document comptable établi par Mme la Trésorière. Il reprend l'ensemble des comptes du budget communal.

En fin d'année, le compte de gestion et le compte administratif doivent correspondre.

Il s'agit d'une double comptabilité basée sur le principe de la séparation des rôles du comptable public (Mme la Trésorière) et de l'ordonnateur (le Maire).

Monsieur le Maire ordonne les dépenses et les recettes, Mme la Trésorière exécute et manie les fonds.

Le compte de gestion 2019 du budget principal de Mme la Trésorière étant identique au compte administratif 2019 de Monsieur le Maire, il vous est demandé de bien vouloir l'approuver.

VOTE :**Vingt et Une voix POUR**

Huit ABSTENTIONS (Mmes DUHEN Amandine, CAUSSE Florence, CUBELLS BOUSQUET Françoise, BOITARD Adeline et Ms. BENAZECH Jacques, BARBUSCIA Patrick, ESTIMBRE Dimitri, TELLO Jacky).

Question n° 2

Objet : Budget Principal : Compte Administratif 2019

Le compte administratif est un document comptable qui permet de faire le bilan sur l'exécution du budget communal tant en dépenses qu'en recettes. Le compte administratif 2019 se présente comme suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses	7 539 244.04 €
Recettes	8 062 861.50 €

Résultat exercice 2019 :	523 617.46 €
Excédent exercices antérieurs :	500 000.00 €

Soit un résultat cumulé de 1 023 617.46 €

Ce résultat cumulé représente **un excédent de fonctionnement de 1 023 617.46 €**.
Cet excédent sera repris sur le Budget Primitif 2020

Section d'Investissement

Dépenses	3 619 465.69 €
Recettes	2 803 487.20 €

La différence entre les dépenses et les recettes fait apparaître **un déficit d'investissement de - 815 978.49€**.

A celui-ci, il faut ajouter le résultat des restes à réaliser au 31 décembre 2019. Ce sont les dépenses engagées mais non mandatées et les recettes certaines mais non perçues à cette date.

Le montant des dépenses engagées non réalisées s'élève à	1 241 919.39 €
Le montant des recettes certaines non perçues s'élève à	1 410 150.80 €

Avec les restes à réaliser au 31 décembre 2019 le résultat cumulé en investissement pour l'année 2019 est un **déficit de 647 747.08 €**

Ce déficit sera repris sur le Budget Primitif 2020.

Le résultat global de clôture de l'exercice 2019
(Fonctionnement + Investissement)

est donc un excédent de 375 870.38 €

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à bien vouloir :

- **Approuver le compte administratif 2019 du budget principal ainsi présenté.**

VOTE :

Vingt-Six voix POUR

Trois ABSTENTIONS (Mmes CAUSSE Florence, DUHEN Amandine et BENAZECH Jacques).

Question n° 3

Objet : Budget Annexe « CAMPOTEL » Compte de gestion 2019

Le compte de gestion est un document comptable établi par Mme la Trésorière. Il reprend l'ensemble des comptes du budget communal.

En fin d'année, le compte de gestion et le compte administratif doivent correspondre.

Il s'agit d'une double comptabilité basée sur le principe de la séparation des rôles du comptable public (le Percepteur) et de l'ordonnateur (le Maire).

Monsieur le Maire ordonne les dépenses et les recettes, Mme la Trésorière exécute et manie les fonds.

Le compte de gestion 2019 du budget « Campotel » de Mme la Trésorière étant identique au compte administratif 2019 de Monsieur le Maire, il vous est demandé de bien vouloir l'approuver.

VOTE :

Vingt-Six voix POUR

Trois ABSTENTIONS (Mmes CAUSSE Florence, DUHEN Amandine et BENAZECH Jacques).

Question n° 4

Objet : Budget Annexe « CAMPOTEL » Compte Administratif 2019

Le compte administratif est un document comptable qui permet de faire le bilan sur l'exécution du Budget tant en dépenses qu'en recettes.

Le compte administratif 2019 du budget annexe du Campotel fait apparaître les résultats suivants

Section de Fonctionnement

Dépenses	84 077.10€
Recettes	89 881.60 €

Résultat exercice 2019 : 5 804.50 €
Excédent exercices antérieurs : 8 089.29 €

Soit un résultat cumulé de 13 893.79 €

Le résultat cumulé représente **un excédent de fonctionnement de 13 893.79 €**
Cet excédent sera repris sur le budget primitif 2020.

Section d'Investissement

Dépenses	10 654.58 €
Recettes	30 400.00 €

Résultat exercice 2019 : 19 745.42 €
Excédent exercices antérieurs : 40 994.47 €

Soit un résultat cumulé de 60 739.89 €

Ce résultat représente **un excédent d'investissement de 60 739.89 €**.

A celui-ci, il faut ajouter le résultat des restes à réaliser au 31 décembre 2019. Ce sont les dépenses engagées mais non mandatées et les recettes certaines mais non perçues à cette date.

Le montant des dépenses engagées non réalisées s'élève à	11 863 €
Le montant des recettes certaines non perçues s'élève à	0 €

Avec les restes à réaliser au 31 décembre 2019, le résultat cumulé en investissement pour l'année 2019 est un **excédent d'investissement de 48 876.79 €**

Le résultat global (fonctionnement + investissement) est donc un excédent de 62 770.58 €.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à bien vouloir :

- **Approuver le compte administratif 2019 du budget « Campotel » ainsi présenté.**

VOTE :

Vingt-Six voix POUR

Trois ABSTENTIONS (Mmes CAUSSE Florence, DUHEN Amandine et BENAZECH Jacques)

Question n° 5

Objet : Budget Annexe « Hôtel d'Activités Economiques » Compte de gestion 2019

Le compte de gestion est un document comptable établi par Mme la Trésorière. Il reprend l'ensemble des comptes du budget communal.

En fin d'année, le compte de gestion et le compte administratif doivent correspondre.

Il s'agit d'une double comptabilité basée sur le principe de la séparation des rôles du comptable public (le Percepteur) et de l'ordonnateur (le Maire).

Le Maire ordonne les dépenses et les recettes, Mme la Trésorière exécute et manie les fonds.

Le compte de gestion 2019 du budget annexe « Hôtel d'Activités Economiques » de Mme la Trésorière étant identique au compte administratif 2019 de Monsieur le Maire, il vous est demandé de bien vouloir l'approuver.

VOTE :

Vingt-Six voix POUR

Trois ABSTENTIONS (Mmes CAUSSE Florence, DUHEN Amandine et M. BENAZECH Jacques).

Question n° 6

Objet : Budget Annexe « Hôtel d'Activités Economiques » Compte administratif 2019

Le compte administratif est un document comptable qui permet de faire le bilan sur l'exécution du Budget tant en dépenses qu'en recettes.

Le compte administratif 2019 du budget annexe « Hôtel d'Activités Economiques » se présente comme suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses	89 908.25 €
Recettes	142 916.86 €

Résultat exercice 2019 : 53 008.61 €

Excédent exercices antérieurs : 10 553.76 €

Soit un résultat cumulé de 63 562.37 €

Ce résultat représente un **excédent de fonctionnement 63 562.37 €**.

Cet excédent sera repris sur le budget primitif 2020.

Section d'Investissement

Dépenses	2 488 181.70 €
Recettes	1 524 435.73 €

Résultat exercice 2019 = - 963 745.97€

Excédent exercices antérieurs : 600 311.95€

Soit un résultat cumulé de - 363 434.02 €

La différence entre les dépenses et les recettes fait apparaître un **déficit d'investissement de - 363 434.02 €**.

A celui-ci, il faut ajouter le résultat des restes à réaliser au 31 décembre 2019 (Ce sont les dépenses engagées mais non mandatées et les recettes certaines mais non perçues à cette date).

Le montant des dépenses engagées non réalisées s'élève à 1 100 000.00 €

Le montant des recettes certaines non perçues s'élève à 1 382 069.45 €

Avec les restes à réaliser au 31 décembre 2019, le résultat cumulé en investissement pour l'année 2019 est un **déficit d'investissement de - 81 364.57 €**

Ce déficit d'investissement sera repris sur le budget primitif 2020

Le résultat global (fonctionnement + investissement) est donc un déficit de - 17 802.20 €.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à bien vouloir :

● **Approuver le compte administratif 2019 du budget « HAE » ainsi présenté.**

VOTE :

Vingt-Six voix POUR et Trois ABSTENTIONS (Mmes CAUSSE Florence, DUHEN Amandine et BENAZECH Jacques).

Question n° 7

Objet : Budget Annexe de l'eau - Compte de gestion 2019

Le compte de gestion est un document comptable établi par Mme la Trésorière. Il reprend l'ensemble des comptes du budget communal.

En fin d'année, le compte de gestion et le compte administratif doivent correspondre.

Il s'agit d'une double comptabilité basée sur le principe de la séparation des rôles du comptable public (le Percepteur) et de l'ordonnateur (le Maire).

Monsieur le Maire ordonne les dépenses et les recettes, Mme la Trésorière exécute et manie les fonds.

Le compte de gestion 2019 du budget « Eau » de Mme la Trésorière étant identique au compte administratif 2019 de Monsieur le Maire, il vous est demandé de bien vouloir l'approuver.

VOTE :

Vingt-Cinq voix POUR

Quatre ABSTENTIONS (Mmes CAUSSE Florence, DUHEN Amandine, Françoise CUBELLS BOUSQUET et BENAZECH Jacques).

Question n° 8

Objet : Budget Annexe de l'eau - Compte administratif 2019

Le compte administratif est un document comptable qui permet de faire le bilan sur l'exécution du budget communal tant en dépenses qu'en recettes.

Le compte administratif 2019 se présente comme suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses	1 160 821.51 €
Recettes	1 438 167.76 €

Résultat exercice 2019 = 132 304,55€

Excédent exercices antérieurs : 145 041.70€

Soit un résultat cumulé de : 277 346,25€

Cet excédent sera repris sur le Budget Primitif 2020.

Section d'Investissement

Dépenses	575 365.97€
Recettes	386 202.10€

La différence entre les dépenses et les recettes fait apparaître un déficit d'investissement de **189 163.87€**.

Résultat exercice 2019 = - 318 869.78€

Excédent exercices antérieurs : 129 705.91€

Soit un résultat cumulé de : - 189 163.87 €

A celui-ci, il faut ajouter le résultat des restes à réaliser au 31 décembre 2019. Ce sont les dépenses engagées mais non mandatées et les recettes certaines mais non perçues à cette date.

Le montant des dépenses engagées non réalisées s'élève à : **886 720.59 €**

Le montant des recettes certaines non perçues s'élève à : **1 034 000.00 €**

Lorsqu'on ajoute ces restes à réaliser aux dépenses et recettes réalisées, on obtient le résultat suivant :

Dépenses réalisées	575 365.97€
Restes à réaliser	<u>886 720.59€</u>
Soit	1 462 086.56€
Recettes réalisées	386 202.10€
Restes à réaliser	<u>1 034 000.00 €</u>
Soit :	1 420 202.10 €

La différence entre les dépenses et les recettes fait apparaître un déficit d'investissement de **41 884.46€**

Le résultat global (fonctionnement + investissement) est donc un excédent de 235 461.79 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'approuver le compte administratif 2019 du budget annexe de l'Eau ainsi présenté.**

VOTE :

Vingt-Six voix POUR et Trois ABSTENTIONS (Mmes CAUSSE Florence, DUHEN Amandine et BENAZECH Jacques).

Question n° 9

Objet : Budget Annexe de l'assainissement - Compte de gestion 2019

Le compte de gestion est un document comptable établi par Mme la Trésorière. Il reprend l'ensemble des comptes du budget communal.

En fin d'année, le compte de gestion et le compte administratif doivent correspondre.

Il s'agit d'une double comptabilité basée sur le principe de la séparation des rôles du comptable public (le Percepteur) et de l'ordonnateur (le Maire).

Monsieur le Maire ordonne les dépenses et les recettes, Mme la Trésorière exécute et manie les fonds.

Le compte de gestion 2019 du budget « Assainissement » de Mme la Trésorière étant identique au compte administratif 2019 de Monsieur le Maire, il vous est demandé de bien vouloir l'approuver.

VOTE :**Vingt-Six voix POUR****Trois ABSTENTIONS** (Mmes CAUSSE Florence, DUHEN Amandine et BENAZECH Jacques).

Question n° 10

Objet : Budget Annexe de l'assainissement - Compte administratif 2019

Le compte administratif est un document comptable qui permet de faire le bilan sur l'exécution du budget communal tant en dépenses qu'en recettes.

Le compte administratif 2019 se présente comme suit

Section de Fonctionnement

Dépenses	618 728.44 €
Recettes	825 852.97 €

Résultat exercice 2019 =	92 367.66€
Excédent exercices antérieurs :	114 756.87€
Soit un résultat cumulé de	207 124.53 €

Cet excédent sera repris sur le Budget Primitif 2020.

Section d'Investissement

Dépenses	262 782.52€
Recettes	564 597.31€

Résultat exercice 2019 =	- 8 810.30 €
Excédent exercices antérieurs :	+310 825.09€
Soit un résultat cumulé de	302 014.79€

A celui-ci, il faut ajouter le résultat des restes à réaliser au 31 décembre 2019. Ce sont les dépenses engagées mais non mandatées et les recettes certaines mais non perçues à cette date.

Le montant des dépenses engagées non réalisées s'élève à : **29 200 €**

Le montant des recettes certaines non perçues s'élève à : **0.00€**

Lorsqu'on ajoute ces restes à réaliser aux dépenses et recettes réalisées, on obtient le résultat suivant :

Dépenses réalisées	262 782.52€
Restes à réaliser	<u>29 200.00 €</u>
Soit	291 782.52 €
Recettes réalisées	564 597.31€
Restes à réaliser	<u>0.00 €</u>
Soit :	564 597.31€

La différence entre les dépenses et les recettes fait apparaître **un excédent d'investissement de 272 814.79 €**.
Le résultat global (fonctionnement + investissement) est donc un excédent de 479 939.32 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'approuver le compte administratif 2019 du budget annexe de l'Assainissement ainsi présenté.**

VOTE :

Vingt-Six voix POUR et Trois ABSTENTIONS (Mmes CAUSSE Florence, DUHEN Amandine et BENAZECH Jacques).

Question n° 11

Objet : Rapport d'Orientation Budgétaire 2020

En application des dispositions de l'**article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales**, un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) est obligatoire pour les Communes de plus de 3 500 habitants.

À cet effet, Monsieur le Maire se doit d'adresser au Conseil Municipal une analyse de la situation financière de la collectivité au 31 décembre 2019 (Document 6), leur permettant d'appréhender la situation financière de la Commune et les premières pistes pour le budget 2019.

Le ROB doit être voté dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, à titre exceptionnel pour l'année 2020, le ROB peut être présenté lors de la séance d'adoption du budget (Article 4-VII de l'ordonnance n°2020-330)

Enfin, il rappelle à l'Assemblée que le ROB n'a aucun caractère décisionnel mais est toutefois soumis au vote.

Monsieur le Maire donne lecture du document joint à la convocation légale et ouvre le débat.

VOTE : UNANIMITÉ

Question n° 12

Objet : Vote des Taux 2020

Conformément à ce qui a été évoqué lors du rapport d'orientation budgétaire, Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter (0 %) les taux d'imposition **pour l'exercice 2020** de les adopter de la façon suivante :

Pour mémoire, les taux de 2019 :

Taxe d'Habitation :	17,91%
Taxe Foncière sur les propriétés bâties :	31,73%
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties :	97,75%

Il est proposé pour l'année 2020 les taux suivants :

Taxe d'Habitation :	17,91%
Taxe Foncière sur les propriétés bâties :	31,73 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties :	97,75%

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **Approuver les taux 2020 de la manière suivante :**

	<u>Commune</u>
Taxe d'Habitation :	17,91%
Taxe Foncière sur les propriétés bâties :	31,73 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties :	97,75%

VOTE :**Vingt-Sept voix POUR****Deux ABSTENTIONS** (DUHEN Amandine et BENAZECH Jacques).

Question n° 13

Objet : Exonération de loyers pour les entreprises locataires de la commune – COVID 19

Dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19, les commerçants et professionnels libéraux, locataires de bâtiments communaux, ont vu leur activité fortement diminuée ou être contrainte à l'arrêt. La collectivité a donc souhaité les soutenir en les exonérant de loyers durant la période de crise.

La liste des locataires concernés est la suivante :

REC	Ancienne Route de Clermont	(Avril –Mai Juin 2020)	6 400 €
APAJH	Rue Louis Abbal	(Avril-Mai- Juin 2020)	3 600 €
Centre Mutualiste	Rue de la République	(Avril-Mai-Juin 2020)	15 800 €
Maison Médicale (locataires divers)		(Avril-mai-Juin 2020)	3 000 €
Cinéma Jean-Claude Carrière		(Avril à Aout 2020)	15 000 €
Accrobrance	Parcours Santé	(Annuel)	1 000 €
Lusinchy Géomètre	Phoros	(Avril-Mai-Juin 2020)	950 €

Soit un montant total d'exonération de loyers de **45 750 €**.

Le conseil Municipal après avoir délibéré décide d'accorder une exonération de loyers aux entreprises dont la liste et la durée de l'exonération sont précisées ci-dessus.

VOTE : UNANIMITÉ

Question n° 14

Objet : Subventions aux Associations

Il est proposé au conseil municipal d'attribuer les montants de subventions aux associations énumérés ci-dessous.

- Les dossiers des nouvelles associations ainsi que les demandes de subventions exceptionnelles feront l'objet d'une autre délibération lors d'un prochain conseil municipal.

ASSOCIATIONS	Montants 2019	Propositions 2020	Observations
A.C.C.A. (Chasse)	5 320,00 €	5 320,00 €	
A.P.E.L. Le Parterre	700,00 €	700,00 €	<i>sous réserve de dossier</i>
A.P.E.M.A.	180,00 €	180,00 €	
A.T.T.A.C.	700,00 €	700,00 €	
Aéro-Club de Bédarieux Vol Moteur	3 100,00 €	3 100,00 €	
Aérodrome de Bédarieux La Tour	250,00 €	250,00 €	
Aïkido Torii Ryu	400,00 €	400,00 €	<i>sous réserve de dossier</i>
Amicale des Sapeurs-Pompiers	1 700,00 €	1 700,00 €	
Amicale Personnel communal (A.P.C)	5 300,00 €	5 300,00 €	
Amis du Patrimoine Culturel Catholique de la paroisse de Notre Dame des lumières	400,00 €	400,00 €	
Ancien combattants Tunisie Algérie Maroc (C.A.T.M)	225,00 €	225,00 €	
Anciens Marins et Marins anciens combattants (AMAC)	100,00 €	100,00 €	
Animaux Abandonnés	2 500,00 €	2 500,00 €	
Arts plastique de Bédarieux et des Hts Cantons	1 400,00 €	1 400,00 €	<i>Anciennement "l'Œil et la Main"</i>
Ass. des Résidents au Cœur d'Orb	800,00 €	800,00 €	<i>Anciennement Ass. Les Maronniers</i>
Ass. Mycologique et Botanique de l'Hérault et des Hts Cantons	1 700,00 €	1 700,00 €	
Asso Sportive Cité Mixte F. Fabre	1 700,00 €	1 700,00 €	
Asso Sportive LEP F. Léger	500,00 €	500,00 €	
Association Bédaricienne contre la Myopathie	1 000,00 €	1 000,00 €	
Association Bédaricienne des Commerçants (A.B.C)	9 450,00 €	9 450,00 €	
Badminton	350,00 €	350,00 €	
Basket Club Athlétique Bédarieux	1 900,00 €	1 900,00 €	
Bédarieux - Le Bousquet d'Orb Volley-ball	6 000,00 €	6 000,00 €	
Bédarieux Course Nature	650,00 €	650,00 €	

Bédarieux Informatique et loisirs	700,00 €	700,00 €	
Bédarieux Nautic Club	2 100,00 €	2 100,00 €	
Bédarieux Savate Boxe Française	3 100,00 €	3 100,00 €	
Bon Débarras Ressourcerie	1 000,00 €	1 000,00 €	
C.F.D.T.	600,00 €	600,00 €	
C.G.T.	3 600,00 €	3 600,00 €	
CEPO (Centre Polyphonique)	6 000,00 €	6 000,00 €	
Cercle Généalogique des Hauts Cantons	600,00 €	600,00 €	<i>sous réserve de dossier</i>
Ciné-Club	3 000,00 €	3 000,00 €	
Club Athlétique Bédaricien Gymnastique	1 600,00 €	1 600,00 €	
Club des Chiffres et des Lettres	300,00 €	300,00 €	
Club Science Cité Mixte Fd Fabre	200,00 €	200,00 €	<i>sous réserve de dossier</i>
Comité Les Jardins du Viaduc	400,00 €	400,00 €	
Comité Quartier Cassagnes	400,00 €	400,00 €	<i>sous réserve de dossier</i>
Comité Quartier Château SACO	400,00 €	400,00 €	
Comité Quartier Roc Rouge	400,00 €	400,00 €	
Conseil Citoyen	380,00 €	380,00 €	
Créateurs(rices) Caroux au Canal du midi	950,00 €	950,00 €	
Curiositas	1 000,00 €	1 000,00 €	
Cyclo Club Bédarieux	500,00 €	500,00 €	
Donneurs de Sang	1 300,00 €	1 300,00 €	
Eclaireurs de France	600,00 €	600,00 €	
Ensemble Vocal "A travers chants"	500,00 €	500,00 €	
Entente bouliste Bédaricienne	1 900,00 €	1 900,00 €	
Entente Sportive Grand Orb Foot	16 000,00 €	16 000,00 €	
Episode	1 100,00 €	1 100,00 €	<i>sous réserve de dossier</i>
F.C.P.E.	1 520,00 €	1 520,00 €	
F.N.A.C.A.	600,00 €	600,00 €	
Foyer Seniors hauts Cantons	1 700,00 €	1 700,00 €	
Foyer Social Educatif Collège Fd Fabre	350,00 €	350,00 €	<i>sous réserve de dossier</i>
France Victimes 34 (anciennement ADIAV)	5 000,00 €	5 000,00 €	
Guingoï Folk	2 000,00 €	2 000,00 €	
Gym Tonic	200,00 €	200,00 €	
Hand Ball Club Bédarieux Hauts Cantons	2 100,00 €	2 100,00 €	
Harmonie Bédaricienne	7 000,00 €	7 000,00 €	
Info Don 34	250,00 €	250,00 €	
Jeunes au Pays d'Orb	1 000,00 €	1 000,00 €	
Jeunes Sapeurs-Pompiers	350,00 €	350,00 €	<i>sous réserve de dossier</i>
La Comédie du Causse	800,00 €	800,00 €	
La Dame au Cœur d'Orb	1 600,00 €	1 600,00 €	
La Locomotrice	170,00 €	170,00 €	
L'Ami des hauts cantons	300,00 €	300,00 €	
LATULU	900,00 €	900,00 €	<i>sous réserve de dossier</i>

Le Roi Lire - Joliot Curie	250,00 €	250,00 €	<i>sous réserve de dossier</i>
Les Ailes au Cœur d'Orb	250,00 €	250,00 €	
Les Causses Vivants	380,00 €	380,00 €	
Les Trinacriens	400,00 €	400,00 €	
Les trois Orgues	1 000,00 €	1 000,00 €	
Ligue contre le Cancer	300,00 €	300,00 €	
Ligue des droits de l'homme	200,00 €	200,00 €	
Lire et Grandir - LW Maternelle	250,00 €	250,00 €	<i>sous réserve de dossier</i>
Los Pichots	300,00 €	300,00 €	
Maison des Lycéens LP FD LEGER	650,00 €	650,00 €	<i>sous réserve de dossier</i>
Maison Jaune	300,00 €	300,00 €	
Mégavolt/Band'A Part	1 500,00 €	1 500,00 €	
Mémo'Art	795,00 €	795,00 €	
Mine de Rien	200,00 €	200,00 €	
Objectif-Image	800,00 €	800,00 €	
OGEC LE PARTERRE	36 000,00 €	36 000,00 €	
Pétanque Bédaricienne Hauts Cantons	2 200,00 €	2 200,00 €	
Quartier Ancienne route de Clermont	200,00 €	200,00 €	
Raïces Flamencas	1 200,00 €	1 200,00 €	
Randonnée Pédestre Sportive	200,00 €	200,00 €	
Resto du Cœur	1 100,00 €	1 100,00 €	<i>sous réserve de dossier</i>
Résurgence Etude Sauvegarde et Valorisation du Patrimoine	1 200,00 €	1 200,00 €	
Retraités SNCF	800,00 €	800,00 €	
Rugby Club Athlétique Bédarieux Pays d'Orb	23 000,00 €	23 000,00 €	
Secours Catholique	1 500,00 €	1 500,00 €	
Service Bédaricien Restauration	70 000,00 €	70 000,00 €	
Société philatélique de Bédarieux et des 3 vallées	100,00 €	100,00 €	<i>sous réserve de dossier</i>
SOLIDAIRES	150,00 €	150,00 €	
Souffle d'Orb	300,00 €	300,00 €	
Souvenir Français	390,00 €	100,00 €	
Sté de Pêche (AAPPMA)	400,00 €	400,00 €	
Ste Entraide Légion d'honneur Locale	720,00 €	720,00 €	
Team du Causse	200,00 €	200,00 €	
Tennis Club Bédarieux Haute Vallée de l'Orb	3 800,00 €	3 800,00 €	
Vertical Raid Orb	300,00 €	300,00 €	
TOTAL	272 130 €	271 930 €	

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'attribuer les montants de subventions énumérées ci-dessus**

VOTE : UNANIMITÉ (les conseillers membres de bureaux d'associations n'ont pas pris part au vote)

Question n° 15

Objet : Budget Primitif : Budget principal 2020
Affectation de résultat du budget principal 2019

En début de séance, nous avons voté le Compte Administratif 2019 du Budget Général.

Suite à ce vote, il apparaît **un résultat de fonctionnement de 1 023 635.96 €**

La comptabilité publique offre la possibilité de répartir ce résultat entre la section de fonctionnement et la section d'investissement.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **Affecter le résultat de fonctionnement 2019 comme suit :**

Recettes d'Investissement :

Compte 1068 :

Excédent de Fonctionnement capitalisé 523 635.96 €

Recettes de Fonctionnement :

Compte 002 :

Excédent de Fonctionnement reporté 500 000.00 €

VOTE : UNANIMITÉ

Question n° 16

Objet : Budget Primitif : Budget principal 2020

Je vous indique que le budget Principal Primitif 2020 de la Commune s'équilibre en dépenses et en recettes (fonctionnement + investissement) à **12 239 834.50 €**.

Le budget primitif 2020 propose :

En Fonctionnement

Dépenses		8.373.000.00€
011	Charges à caractère général	1.693.009.00 €
012	Charges de Personnel	4.100.000.00 €
014	Atténuation de produits	44 000.00 €
65	Autres charges de gestion courante	828 500.00 €
66	Charges financières	219.000.00 €
67	Charges exceptionnelles	2.000.00 €
023	Virement à la section d'investissement	786.491.00 €
042	Opérations Ordres - Amortissements	700.000,00 €
Recettes		8.373.000.00 €
70	Produits des services	521.250,00 €
73	Impôts et taxes	5.605.147.00 €
74	Dotations, subventions et Participations	1.415.003.00 €
75	Autres produits de gestion courante	130.000,00 €
013	Atténuation de charges	50.000,00 €
77	Produits exceptionnels	31.600,00 €
042	Opérations Ordres - Travaux en régie	120.000,00 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	500.000,00€

En Investissement

Dépenses		3.866.500.00 €
20	Immobilisations incorporelles (études, logiciels.)	136.574.73 €
204	Subventions d'équipement versées (Parc Régional)	570.000.00 €
21	Immobilisations corporelles (acquisitions)	634.652.93 €
23	Immobilisations en cours (travaux)	1.108.231.26 €
16	Remboursement capital des emprunts	649 294.00 €
040	Opération Ordre – Travaux Régie	120.000.00 €
001	Résultat négatif Reporté	647.747.08 €

Recettes **3.866.500.00 €**

13	Subventions d'équipement	661.373.04 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1.000.000.00 €
10	Dotations	195.000.00 €
1068	Excédent de Fonctionnement Capitalisé	523.635.96 €
021	Virement de la section de fonctionnement	786.491.00 €
040	Opérations Ordres - Amortissements	700.000,00 €

Pour plus de détails, il vous est proposé de vous référer au document comptable.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir :

- **Approuver le budget primitif 2020 ainsi présenté**

VOTE :

Vingt-deux voix POUR

Sept ABSTENTIONS (Mmes DUHEN Amandine, CUBELLS BOUSQUET Françoise, BOITARD Adeline et Ms. BENAZECH Jacques, BARBUSCIA Patrick, ESTIMBRE Dimitri, TELLO Jacky).

Question n° 17

Objet : Budget Primitif : Budget Annexe du « CAMPOTEL » 2020
Affectation de résultat 2019 du budget Annexe « campotel »

En début de séance, nous avons voté le Compte Administratif 2019 du budget Campotel.

Suite à ce vote, il apparaît un résultat de fonctionnement de : **13.893.79 €**

Et un résultat d'investissement de : **48 877.39 €**

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Reporter ce résultat de fonctionnement 2019 comme suit :

Recettes de Fonctionnement

Compte 002 :

Excédent de Fonctionnement reporté	13.893.79 €
---	--------------------

Recettes d'Investissement :

Compte 001 :

Excédent d'Investissement reporté	48.877.39 €
--	--------------------

VOTE : UNANIMITÉ

Question n° 18

Objet : Budget Primitif : Budget Annexe « CAMPOTEL » 2020

Je vous indique que le budget primitif 2020 du Campotel s'équilibre en dépenses et en recettes (fonctionnement + investissement) à **143.171.18 €**

Le budget primitif 2020 propose :

En Fonctionnement :

Dépenses 63 893.79 €

011 Charges à caractère général 33.493.79 €

042 Opération d'ordre - Amortissements 30.400,00 €

Recettes 63 893.79 €

70 Produits des services et des domaines 50.000.00 €

002 Excédent de Fonctionnement reporté 13.893.79 €

En Investissement

Dépenses 79 277.39 €

21 Immobilisations corporelles 18.862.40 €

23 Immobilisations en cours 60.414.99 €

Recettes 79 277.39 €

040 Opération d'ordre - Amortissements 30.400,00 €

001 Excédent d'investissement reporté 48.877.39 €

Pour plus de détails, il vous est proposé de vous référer au document joint.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir :

- **Approuver le budget primitif 2020 ainsi présenté.**

VOTE :

Vingt-deux voix POUR

Sept ABSTENTIONS (Mmes DUHEN Amandine, CUBELLS BOUSQUET Françoise, BOITARD Adeline et Ms. BENAZECH Jacques, BARBUSCIA Patrick, ESTIMBRE Dimitri, TELLO Jacky).

Question n° 19

Objet : Budget Primitif : Budget Annexe « Hôtel d'Activités Economiques » 2020
Affectation de résultat 2019 du budget Annexe « Hôtel d'Activités Economiques »

En début de séance, nous avons voté le Compte Administratif 2019 du budget « Hôtel d'Activités Economiques ».

Suite à ce vote il apparaît un **excédent de fonctionnement de 63.562.37 €**
Et un déficit d'investissement de 81 364.57 €

La comptabilité publique offre la possibilité de répartir ce résultat entre la section de fonctionnement et la section d'investissement.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Reporter le résultat de fonctionnement 2019 comme suit :

Recettes de Fonctionnement

Compte 002 :

Excédent de Fonctionnement reporté 63.562.37 €

Dépenses d'investissement

Compte 001:

Déficit d'Investissement reporté 81.364.57 €

VOTE : UNANIMITÉ

Question n° 20

Objet : Budget Primitif : Budget Annexe « Hôtel d'Activités Economiques » 2020

Je vous indique que le budget primitif 2020 du budget annexe « Hôtel d'Activités Economiques » s'équilibre en dépenses et en recettes (fonctionnement + investissement) à 1.614.328.82 €

Le budget primitif 2020 propose

En Fonctionnement

	Dépenses	232.259.37 €
011 Charges à caractère général	58 259.37 €	
66 Charges Financières	64.000.00 €	
042 Opérations Ordres - Amortissements	110.000,00 €	
	Recettes	232.259.37 €
70 Produits des services et des domaines	9.000.00 €	
75 Autres produits de gestion	159.697.00 €	
002 Excédent de Fonctionnement reporté	63.562.37 €	

En Investissement

	Dépenses	1.382.069.45 €
21 Immobilisations corporelles	11.000.00 €	
23 Immobilisations en cours	1.153.704.88 €	
16 Emprunts et dettes	136.000.00 €	
001 Résultat négatif report	81.364.57 €	
	Recettes	1.382.069.45 €
13 Subventions d'investissement	1.215.069.45 €	
024 Produits de Cessions	57.000.00 €	
040 Opérations Ordres - Amortissements	110.000,00 €	

Pour plus de détails, il vous est proposé de vous référer au document comptable.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir :

- **Approuver le budget primitif 2020 ainsi présenté.**

VOTE :

Vingt-deux voix POUR

Sept ABSTENTIONS (Mmes DUHEN Amandine, CUBELLS BOUSQUET Françoise, BOITARD Adeline et Ms. BENAZECH Jacques, BARBUSCIA Patrick, ESTIMBRE Dimitri, TELLO Jacky).

Question n° 21

Objet : Budget Primitif : Budget Annexe de l'eau 2020
Affectation de résultat 2019 du budget Annexe Eau

Suite à ce vote du compte administratif 2019, il apparaît un résultat de fonctionnement de :

277 346,25€HT.

La comptabilité publique offre la possibilité de répartir ce résultat entre la section de fonctionnement et la section d'investissement.

Je vous propose d'affecter le résultat de fonctionnement 2019 comme suit :

Recettes d'investissement :

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé : **125 000,00 €HT**

Recettes de fonctionnement :

Compte 002 :

Excédent de fonctionnement reporté : **152 346,25 €HT**

VOTE : UNANIMITÉ

Question n° 22

Objet : Budget Primitif : Budget Annexe de l'eau 2020- Document 10

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le budget primitif 2020 du **budget de l'eau** présenté ci-dessous :

Le budget primitif 2020 du **Service de l'Eau** s'équilibre en dépenses et en recettes.

Fonctionnement :

Les **dépenses de fonctionnement** se décomposent de la façon suivante :

Chap	Libellé	BP 2020
011	Charges à caractère général	1 061 000,00
012	Charges du personnel	0,00
65	Autres charges gestion courante	42 200,00
Total des dépenses de Gestion courante		1 103 200,00
66	Charges financières	79 000,00
67	Charges exceptionnelles	10 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		89 000,00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	109 000,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		109 000,00
Total des dépenses de Fonctionnement		1 301 200,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		1 301 200,00

Ce qui donne un total de dépenses de : **1 301 200,00€HT**

Les **recettes de fonctionnement** se décomposent de la façon suivante :

Chap	Libellé	BP 2020
70	Vente de produits de l'exploitation	1 063 743,75
75	Autres produits de Gestion	100,00
Total des recettes de gestion courante		1 063 843,75
77	Produits exceptionnels	100,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		100,00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	84 910,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		84 910,00
Total des recettes de Fonctionnement		1 148 853,75
Résultat reporté		152 346,25
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		1 301 200,00

Ce qui donne un total de recettes de : **1 301 200,00€HT**

Investissement :

Les dépenses se décomposent de la façon suivante :

Chap	Libellé	BP 2020
16	Emprunts et Dettes	123 000,00
Total des Dépenses financières		123 000,00
20	Immobilisations incorporelles	4 998,13
21	Immobilisations corporelles	85 400,00
23	Immobilisations en cours	1 018 828,00
Total des Opérations d'équipement		1 109 226,13
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	84 910,00
041	Régularisation Amortissements	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		84 910,00
Total des dépenses d'investissement		1 317 136,13
Résultat reporté		189 163,87
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		1 506 300,00

Ce qui donne un total de dépenses de :

1 506 300,00 €HT

Les recettes se décomposent de façon suivante :

Chap	Libellé	BP 2020
10	Excédent de Fonctionnement Capitalisé	125 000,00
Excédent de Fonctionnement Capitalisé		125 000,00
13	Subventions investissement	775 000,00
16	Produits des emprunts	497 300,00
Total des recettes financières		1 272 300,00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	109 000,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00
041	Régularisation Amortissements	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		109 000,00
Total des recettes d'Investissement		1 506 300,00
Résultat reporté		0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		1 506 300,00

Ce qui donne un total de recettes de :

1 506 300,00 €HT

Monsieur le Maire demande donc de bien vouloir :

- Approuver le budget primitif 2020 du *Service de l'Eau* ainsi présenté.

VOTE : Vingt cinq voix POUR et Quatre ABSTENTIONS (Françoise CUBELLS BOUSQUET, Adeline BOITARD, Dimitri ESTIMBRE, Jacky TELLO).

Question n° 23

Objet : Budget Primitif : Budget Annexe de l'Assainissement 2020
Affectation de résultat 2019 du budget Annexe Assainissement

Suite au vote du compte administratif 2019, il apparaît un résultat de fonctionnement de :

207 124,53 €HT.

La comptabilité publique offre la possibilité de répartir ce résultat entre la section de fonctionnement et la section d'investissement.

Je vous propose d'affecter le résultat de fonctionnement 2019 comme suit :

Recettes d'investissement :

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé : **80 000,00€HT**

Recettes de fonctionnement :

Compte 002 :

Excédent de fonctionnement reporté : **127 124,53 €HT**

VOTE : UNANIMITÉ

Question n° 24

Objet : Budget Primitif : Budget Annexe de l'assainissement 2020- Document 11

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le budget primitif 2020 du **budget de l'assainissement** présenté ci-dessous :

Le budget primitif 2020 du **Service de l'Assainissement** s'équilibre en dépenses et en recettes.

Fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement se décomposent de la façon suivante :

Chap	Libellé	BP 2020
011	Charges à caractère général	401 000,00
012	Charges du personnel	0,00
65	Autres charges gestion courante	80 000,00
Total des dépenses de Gestion courante		481 000,00
66	Charges financières	92 000,00
67	Charges exceptionnelles	10 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		102 000,00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	151 000,00
023	Virement à la section d'investissement	25 000,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		176 000,00
Total des dépenses de Fonctionnement		759 000,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	759 000,00
--	-------------------

Ce qui donne un total de dépenses de : **759 000,00 €HT**

Les recettes de fonctionnement se décomposent de la façon suivante :

Chap	Libellé	BP 2020
70	Vente de produits de l'exploitation	570 820,14
74	Subventions d'exploitation	20 000,00
Total des recettes de gestion courante		590 820,14
75	Produits de gestion courante	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		0,00
42	Opération d'ordre de transfert entre sections	41 055,33
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		41 055,33
Total des recettes de Fonctionnement		631 875,47

Résultat reporté	127 124,53
-------------------------	-------------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	759 000,00
--	-------------------

Ce qui donne un total de recettes de : **759 000,00 €HT**

Investissement :

Les dépenses se décomposent de la façon suivante :

Chap	Libellé	BP 2020
16	Emprunts et Dettes	111 245,00
13	Subventions	0,00
Total des Dépenses financières		111 245,00
20	Immobilisations incorporelles	1 500,00
21	Immobilisations corporelles	159 214,46
23	Immobilisations en cours	395 000,00
Total des Opérations d'équipement		555 714,46
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	41 055,33
Total des dépenses d'ordre d'investissement		41 055,33
041	Opérations Patrimoniales	0,00
Total des opérations Patrimoniales		0,00
Total des dépenses d'investissement		708 014,79

Résultat reporté	0,00
-------------------------	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	708 014,79
---	-------------------

Ce qui donne un total de dépenses de :

708 014,79€HT

Les recettes se décomposent de façon suivante :

Chap	Libellé	BP 2020
10	Excédent de Fonctionnement Capitalisé	80 000,00
Excédent de Fonctionnement Capitalisé		80 000,00
13	Subventions investissement	0,00
16	Emprunts et dettes	150 000,00
Total des recettes financières		150 000,00
40	Opération d'ordre de transfert entre sections	151 000,00
21	Virement de la section d'exploitation	25 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		176 000,00
041	Opérations Patrimoniales	0,00
Total des opérations Patrimoniales		0,00
Total des recettes d'Investissement		406 000,00

Résultat reporté	302 014,79
-------------------------	-------------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	708 014,79
---	-------------------

Ce qui donne un total de dépenses de :

708 014,79€HT

Monsieur le Maire demande donc de bien vouloir

- Approuver le budget primitif 2020 du Service de l'Assainissement ainsi présenté.

VOTE :

Vingt-quatre voix POUR

Cinq ABSTENTIONS (Françoise CUBELLS BOUSQUET, Adeline BOITARD, Dimitri ESTIMBRE, Patrick BARBUSCIA et Jacky TELLO).

Question n° 25

Objet : Autorisation de négociation avec la SAFER

Plus 50 hectares de biens présumés vacants et sans maîtres ont été identifiés sur la commune de Bédarieux dans le cadre d'une étude réalisée par la SAFER.

Ces terrains peuvent être mobilisés pour le compte de la commune (loi d'avenir 2014) pour permettre par échange amiable une restructuration foncière de la forêt communale et envisager de nouvelles coupes d'éclaircie.

A l'issue de l'animation foncière, 6 propriétaires de parcelles enclavées ou contiguës au parcellaire communal ont fait savoir qu'ils étaient vendeurs, que la surface totale de ces parcelles est de 6 ha 97 a et 92 ca sur lesquelles se trouve deux mazets. De plus, les deux mazets se situent dans l'aire d'alimentation de captage d'eau potable. La SAFER a estimé l'ensemble au prix de 10 582 €.

Etant donné qu'il reste à utiliser sur le budget prévu à cette animation une enveloppe de 2400 € HT pour le recueil des promesses de vente.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser la SAFER à négocier avec les vendeurs.

Les promesses de vente recueillies n'engageront pas la commune et les prix de négociation devront être validés par le Conseil municipal.

Les frais de rédaction des promesses d'achat estimés à 10 % du prix principal d'acquisition, ainsi que les frais de rédaction d'acte notarié estimés à 500 € par acte seront à la charge de la commune.

L'acceptation par la commune des promesses d'achat sera soumise à délibération préalable.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir :

- **Autoriser la SAFER à négocier avec les vendeurs dans le cadre de la restructuration de la forêt communale.**

VOTE : UNANIMITÉ

Question n° 26

Objet : Cession de parcelles à Nissergues

Dans le cadre d'une étude menée pour la restructuration du foncier forestier, la commune a récupéré un compte de propriétés de l'Etat de 42 hectares.

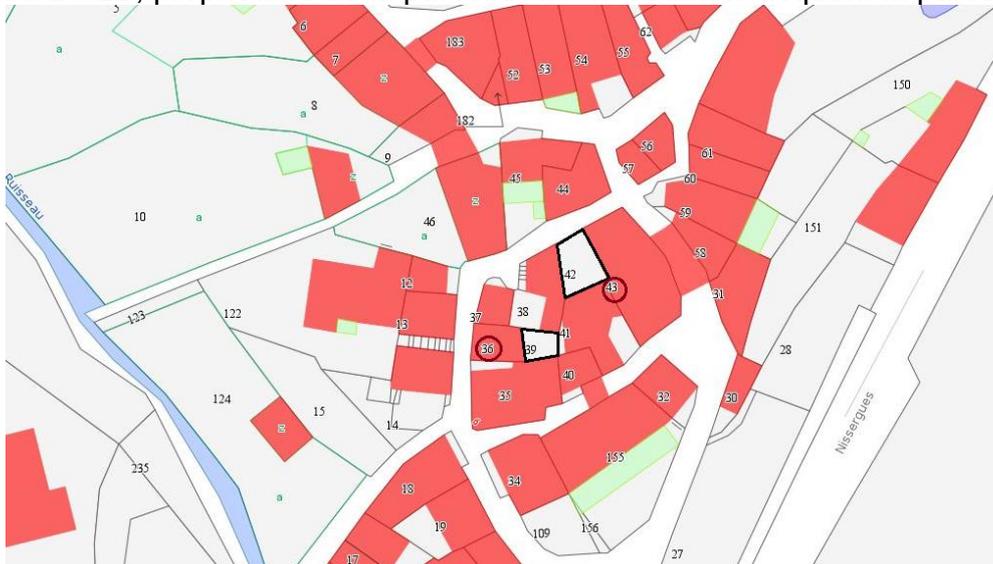
Dans ce compte se trouvent les parcelles cadastrées AW 39 et AW 42, situées dans le hameau de Nissergues. Il s'agit de cours intérieures d'une superficie respective de 18 m² et 38 m².

Ces parcelles ne représentent aucun intérêt particulier pour la collectivité.

Après contact pris avec les différents propriétaires mitoyens de ces cours intérieures, il s'avère que deux propriétaires souhaitent les acquérir.

Monsieur Emmanuel DURAND, propriétaire de la parcelle AW 36, souhaite acquérir la parcelle AW 39.

Monsieur Bernard DOLS, propriétaire de la parcelle AW 43 souhaite acquérir la parcelle AW 42.



En date du 08 novembre 2019, France Domaines a évalué la parcelle AW 39 à 900 € et la parcelle AW 42 à 2 660 €.

Il est donc proposé au Conseil municipal de céder :

- **À Monsieur Emmanuel DURAND, la parcelle cadastrée AW 39, d'une superficie de 18 m², au prix de 900 € ;**
- **À Monsieur Bernard DOLS, la parcelle cadastrée AW 42, d'une superficie de 38 m², au prix de 2 660 € ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes et toutes les pièces nécessaires à ces opérations.**

Les frais d'actes seront à la charge des acquéreurs.

VOTE : UNANIMITÉ

.

Question n° 27

Objet : Renouvellement des commissions d'examen des dossiers de subvention pour la « Subvention à la création et à la reprise d'activités artisanales et commerciales de proximité » et la « Subvention pour la restauration et la valorisation des façades et des toitures »

Lors des séances du 03 octobre et du 11 décembre 2018, le conseil municipal a délibéré en faveur d'une aide à la création et à la reprise d'entreprise, ainsi que d'une subvention pour la restauration et la valorisation des façades et des toitures, versées par la municipalité. Sur l'année 2019, la subvention commerce a permis d'aider six commerçants à s'implanter ou à être repris. Dans le même temps 7 toitures et 11 façades ont été subventionnées. Plusieurs dossiers sont également à l'étude.

Les règlements de ces subventions prévoient que les dossiers sont examinés respectivement par la Commission commerce et la Commission façades/toitures.

La composition de ces Commissions est laissée à la libre appréciation de la collectivité. Il vous est proposé de fixer les compositions suivantes :

1. Subvention à la création et à la reprise d'activités artisanales et commerciales de proximité :

Déclaration de candidatures concernant les élus représentants de la Ville de Bédarieux :

- Magalie TOUET
- Caroline SALVIGNOL
- Richard JUSZKIEWICZ

Comme le prévoit le règlement de la subvention, un membre du Conseil citoyen de Bédarieux participe à la Commission commerce.

2. Subvention pour la restauration et la valorisation des façades et des toitures

Déclaration de candidatures concernant les élus représentants de la Ville de Bédarieux :

- Magalie TOUET
- Bruno CONTY

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- **D'approuver les modalités de composition des Commissions présentées ci-dessus,**
- **De désigner les élus communaux pour siéger au sein de ces Commissions,**
- **D'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.**

VOTE : UNANIMITÉ

Question n° 28

Objet : Mise à disposition par bail emphytéotique de la toiture du dojo 2000 pour l'installation de panneaux photovoltaïques.

Partenaire des Eco-dialogues, la SAS Energies Citoyennes est une société coopérative basée à Bédarieux qui implante des projets d'énergies renouvelables financés directement par des actionnaires privés ou publics. L'objectif étant d'éviter l'émission de 45 tonnes de CO² par an.

La Région Occitanie subventionne Energie Citoyennes en apportant 1 € pour chaque euro de participation.

Inscrit dans une démarche environnementale depuis plusieurs années en témoigne de nombreuses actions comme le zéro phyto ou l'achat de véhicules de service électrique, la commune de Bédarieux a apporté son soutien à Energies Citoyennes en souscrivant 10 actions à 50 € lors du conseil municipal du 2 juillet dernier.

Afin de poursuivre plus loin cet engagement dans le développement des énergies renouvelables, il vous est proposé de mettre à disposition d'Energies Citoyennes la toiture du dojo 2000 pour l'installation de panneaux photovoltaïques. Ces panneaux seraient exploités par la société durant 20 ans puis deviendraient propriété de la commune.

Je vous propose donc d'autoriser M. le Maire à conclure un bail emphytéotique assorti des conditions suivantes :

- **Ce bail prendra effet à compter de la date de sa signature qui devra avoir lieu au plus tard le 1^{er} juillet 2021. Cette signature aura lieu une fois que Energies Citoyennes aura obtenus toutes les autorisations nécessaires.**
- **Ce bail est conclu pour une durée de 20 ans. Il porte sur 450 m² de toiture du « Dojo 2000 » sis Boulevard Jean Moulin, 34600 Bédarieux**
- **Le loyer est fixé à 100 € annuel**
- **à l'expiration du bail, de quelque manière que cette expiration se produise, la totalité des aménagements et équipements réalisés par la Energies Citoyennes deviendra , sans indemnité, propriété de la ville de Bédarieux;**
- **-pendant toute la durée de la location, Energies Citoyennes devra assumer la charge de tous les travaux d'entretien et de grosses réparations**

VOTE :**Vingt-cinq voix POUR****Trois ABSTENTIONS (Françoise CUBELLS BOUSQUET, Adeline BOITARD, Dimitri ESTIMBRE)****Une voix CONTRE (Jacky TELLO)**